

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00326

Numéro SIREN : 381 656 289

Nom ou dénomination : FIMHOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/007536

FIMHOTEL
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Mas de la Garrigue - Péage Nord Roussillon, 66600 RIVESALTES
381656289 RCS PERPIGNAN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1er OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le premier octobre,
A 19 heures,

Les associés de la société FIMHOTEL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Mas de la Garrigue - Péage Nord Roussillon 66600 RIVESALTES, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henry GAUZE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur François GAUZE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jean-Paul CUBAYNES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



FG

FG

FG

JG

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PRELIMINAIRE

L'Assemblée Générale, constatant la présence ou la représentation de tous les associés, déclare irrecevable toutes actions en nullité pour vice de convocation et donne acte au Président de ce que les dispositions légales concernant l'information des associés ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur François GAUZE
Né à PERPIGNAN le 19 janvier 1977
De nationalité française
Demeurant 12 rue Lavoisier, 66600 RIVESALTES.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur François GAUZE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur François GAUZE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AG

FG

FG

FG

JG

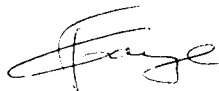
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés.

Henry GAUZE

A stylized, cursive signature of Henry GAUZE, featuring a large, sweeping loop at the beginning.

Francine GAUZE

A cursive signature of Francine GAUZE, with a prominent 'F' and a trailing flourish.

Laurent GAUZE

A cursive signature of Laurent GAUZE, starting with a large 'L' and ending with a small flourish.

Fanny GAUZE

A cursive signature of Fanny GAUZE, with a large, looping 'F' and a trailing flourish.

François GAUZE

A cursive signature of François GAUZE, featuring a large, sweeping loop at the beginning.

Jean GUICHOU

A cursive signature of Jean GUICHOU, with a large, sweeping loop at the beginning and a trailing flourish.